

S.M.E.H.E.

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX  
DE HERMES ET ENVIRONS**



**SMEHE**

**Exercice 2021**

**Rapport annuel sur le  
Prix et la  
Qualité du  
Service public de l'Eau Potable**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs  
sont sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

# Table des matières

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b> .....	<b>3</b>
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....	3
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	5
1.4 CONVENTIONS D'IMPORT ET (OU) D'EXPORT .....	6
1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
1.6 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU ET PRODUCTION.....	6
1.7 ACHATS D'EAUX TRAITEES (IMPORTATIONS) .....	6
1.8 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	7
1.9 AUTRES VOLUMES.....	7
1.11 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) .....	7
1.12 RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES.....	7
<b>2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</b> .....	<b>8</b>
2.1 MODALITES DE TARIFICATION .....	8
2.2 FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS.....	9
2.3 DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS .....	8
2.4 FACTURE TYPE.....	9
2.4 RECETTES (EN €) .....	10
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>11</b>
3.1 QUALITE DE L'EAU.....	11
3.2 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	11
3.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX .....	12
3.4 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION .....	13
3.5 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES .....	13
3.6 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU .....	13
3.7 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE .....	13
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b> .....	<b>14</b>
4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	14
4.2 TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE (EN €).....	14
4.3 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (EN €) .....	14
4.4 AMORTISSEMENTS .....	15
PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	15
PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE .....	15
<b>5. ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ..</b>	<b>15</b>
5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE .....	15
5.2 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT).....	16
<b>6. INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES POUR LES COLLECTIVITES DISPOSANT D'UNE CCSPL</b> .....	<b>16</b>
6.1 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE .....	16
6.2 TAUX DE RECLAMATIONS.....	16
6.3 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE .....	16

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

intercommunal

- Nom de la collectivité : **SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS**
- **S.M.E.H.E.**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) :  
**EPCI regroupant 9 communes**
- Compétences liées au service :
  - ▶ **Production**
  - ▶ **Transfert**
  - ▶ **Distribution**

<b>3</b>	Stations de pompage
<b>4</b>	Unités de stockage – 2000 m <sup>3</sup>
<b>130</b>	Km de linéaire de réseau (incluant les branchements)
<b>4348</b>	Branchements

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.)

▶ **9 communes, pour une superficie totale de 64.49 km<sup>2</sup>**

- **BAILLEUL SUR THERAIN**
- **BERTHECOURT**
- **HEILLES**
- **HERMES**
- **HONDAINVILLE**
- **ROCHY CONDE**
- **SAINT FELIX**
- **THURY SOUS CLERMONT**
- **VILLERS SAINT SEPULCRE**

Existence d'un schéma de distribution  Non  Oui, date d'approbation : .....

Existence d'un règlement de service  Non  Oui, date d'approbation : .....

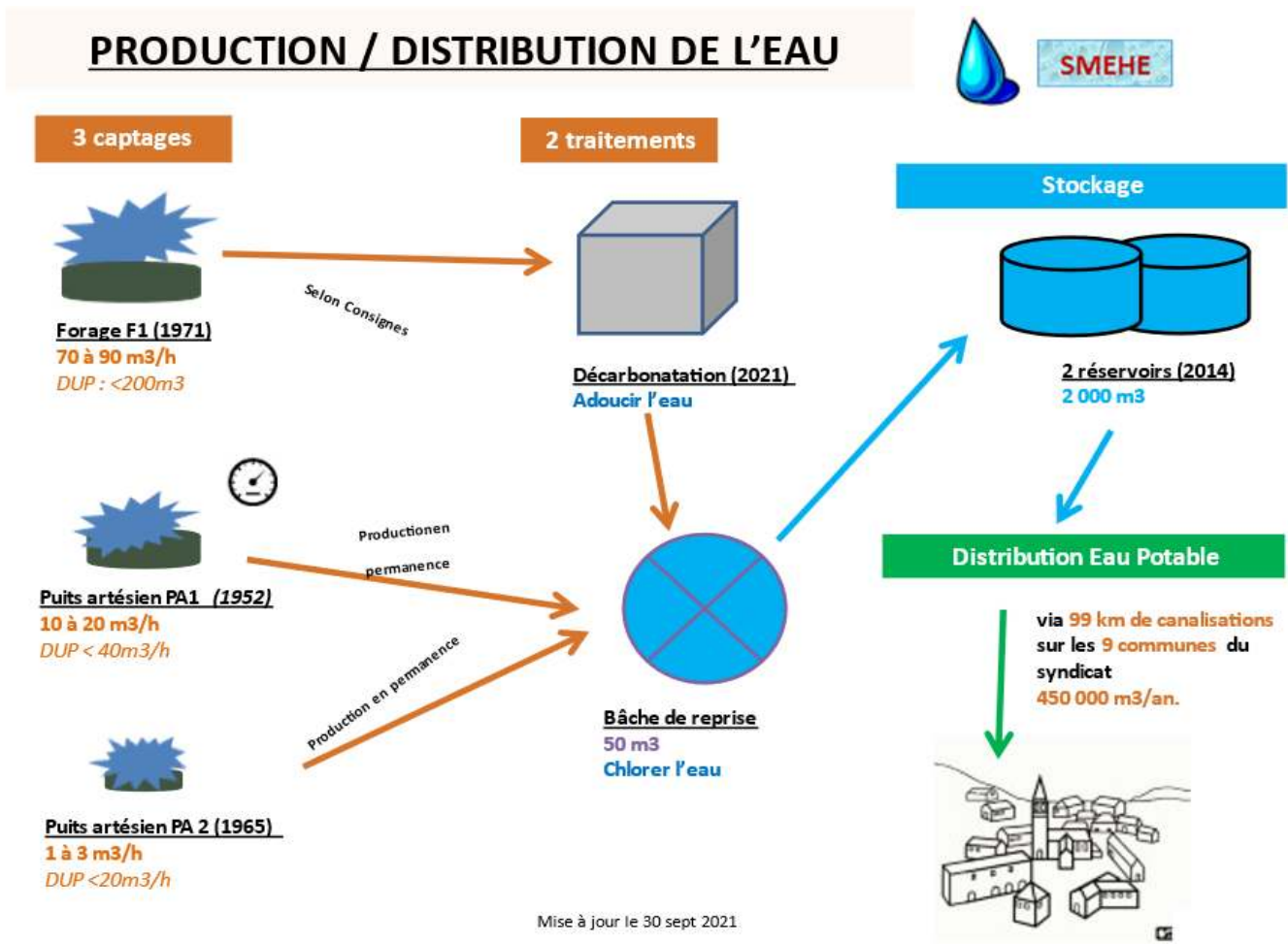
Existence d'une CCSPL  Non  Oui

## 1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en : **délégation de service public**

Type de contrat : **affermage**

- Nom du délégataire : **SEAO Véolia (STE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE L'OISE)**
- Date de début de contrat : **02/07/2016**
- Date de fin de contrat : **01/07/2028**
- Missions du délégataire : voir plus bas
- Avenants au contrat : hydrants en 2016 et sectorisation en 2017, décarbonatation et AIPR en 2021



Les prestations confiées au délégataire sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement de service ; fonctionnement, surveillance et entretien des installations ; relève des compteurs.
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers ; facturation, traitement des doléances clients.
<b>Mise en service</b>	Branchements ; éventuelles nouvelles installations (production, stockage et distribution).
<b>Entretien</b>	Ouvrages de production, stockage et distribution.
<b>Renouvellement</b>	Equipements de pompage et de traitement. Branchements et compteurs.

La collectivité prend en charge

<b>Renouvellement</b>	Captages, stockage et canalisations.
<b>Prestations particulières</b>	Entretien des hydrants, pour partie

### 1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **11 205** habitants. (valeur 2020 : 11 120)

Et **4 732** abonnés

#### Répartition par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>BAILLEUL SUR THERAIN</b>							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 118	2 108	2 122	2 156	2 226	2 299	3.3%
Nombre d'abonnés (clients)	908	956	965	970	979	986	0.7%
Volume vendu (m3)	82 873	85 074	84 531	96 135	93 691	95 596	3.1%
<b>BERTHECOURT</b>							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 684	1 681	1 673	1 667	1 663	1 656	-0.4%
Nombre d'abonnés (clients)	662	665	674	677	681	687	0.9%
Volume vendu (m3)	66 415	62 915	65 571	58 132	57 463	60 193	4.8%
<b>HEILLES</b>							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	630	633	628	634	633	634	0.2%
Nombre d'abonnés (clients)	271	279	279	277	277	280	1.1%
Volume vendu (m3)	23 501	25 272	23 557	29 738	26 838	26 194	-1.3%
<b>HERMES</b>							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 535	2 499	2 494	2 532	2 533	2 545	0.2%
Nombre d'abonnés (clients)	1 066	1 086	1 070	1 074	1 095	1 095	0.0%
Volume vendu (m3)	87 974	88 796	90 729	105 291	81 840	95 882	17.2%
<b>HONDAINVILLE</b>							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	690	691	700	708	716	726	1.4%
Nombre d'abonnés (clients)	294	298	297	298	303	301	-0.7%
Volume vendu (m3)	25 863	26 376	25 827	22 736	23 638	28 659	21.2%
<b>ROCHY CONDE</b>							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 007	997	1 005	1 007	1 006	1 004	-0.2%
Nombre d'abonnés (clients)	427	430	434	432	431	438	1.6%
Volume vendu (m3)	42 262	44 592	42 170	45 959	41 726	43 345	3.9%
<b>SAINT FELIX</b>							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	648	644	641	637	638	642	0.6%
Nombre d'abonnés (clients)	240	241	240	242	242	245	1.2%
Volume vendu (m3)	20 462	19 903	20 385	21 375	21 133	24 930	18.0%
<b>THURY SOUS CLERMONT</b>							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	695	696	694	691	688	683	-0.7%
Nombre d'abonnés (clients)	286	284	289	291	289	295	2.1%
Volume vendu (m3)	26 714	25 853	25 788	27 167	30 626	25 297	-17.4%
<b>VILLERS SAINT SEPULCRE</b>							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	965	960	967	989	1 011	1 016	0.5%
Nombre d'abonnés (clients)	395	395	400	403	403	405	0.5%
Volume vendu (m3)	32 366	32 914	33 597	33 761	33 483	34 771	3.8%

### 1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Import / export	SIEAB	Liaison Laversines/Rochy-Condé		
Import	Syndicat des eaux de Silly Tillard	Liaison Ponchon/Berthecourt		

### 1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2018	2019	2020	2021	Variation N/N-1
Abonnés domestiques	4644	4660	4696	4 728	0.7 %
Abonnés non domestiques	4	4	4	4	0.0 %
<b>Total d'abonnés</b>	<b>4648</b>	<b>4664</b>	<b>4700</b>	<b>4 732</b>	<b>0.7 %</b>

Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés / longueur de réseau en km hors branchements) **47.14**

Nombre d'habitants par abonné : **2.37**

*Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.*

### 1.6 Prélèvement sur les ressources en eau / production

Le syndicat dispose de 3 points de captage

	Type de ressource et implantation	Débit autorisé par DUP En m <sup>3</sup> / Heure	Volume prélevé durant l'exercice <b>n-1</b> (en m <sup>3</sup> )	Volume prélevé durant l'exercice <b>n</b> (en m <sup>3</sup> )	Observations
1	Forage F1	200			Pompe installée 70-90 m <sup>3</sup> / H
2	Puits artésien Pa1	40			< 20 m <sup>3</sup> / H
3	Puits artésien Pa2	20			< 2 m <sup>3</sup> / H
<b>Total des prélèvements</b>			<b>522 622</b>	<b>519 791</b>	

### 1.7 Achats d'eaux traitées (Importations)

Le syndicat n'importe de l'eau qu'à l'occasion de travaux sur les canalisations.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)</b>	<b>53</b>	<b>77</b>	<b>78</b>	<b>56</b>	<b>68</b>	<b>21.4%</b>
SIEAB						
Syndicat des eaux de Silly Tillard	53	77	78	56	68	21.4%

## 1.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice <b>n-1</b> (en m <sup>3</sup> )	Volumes vendus durant l'exercice <b>n</b> (en m <sup>3</sup> )	Observations
Abonnés domestiques	409 803	435 617	6.3%
Autres abonnés	335	250	-25.4%
<b>Total vendu aux abonnés : V<sub>7</sub></b>	<b>410 138</b>	<b>435 867</b>	<b>6.3%</b>
<b>Total exporté vers d'autres services : V<sub>3</sub></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

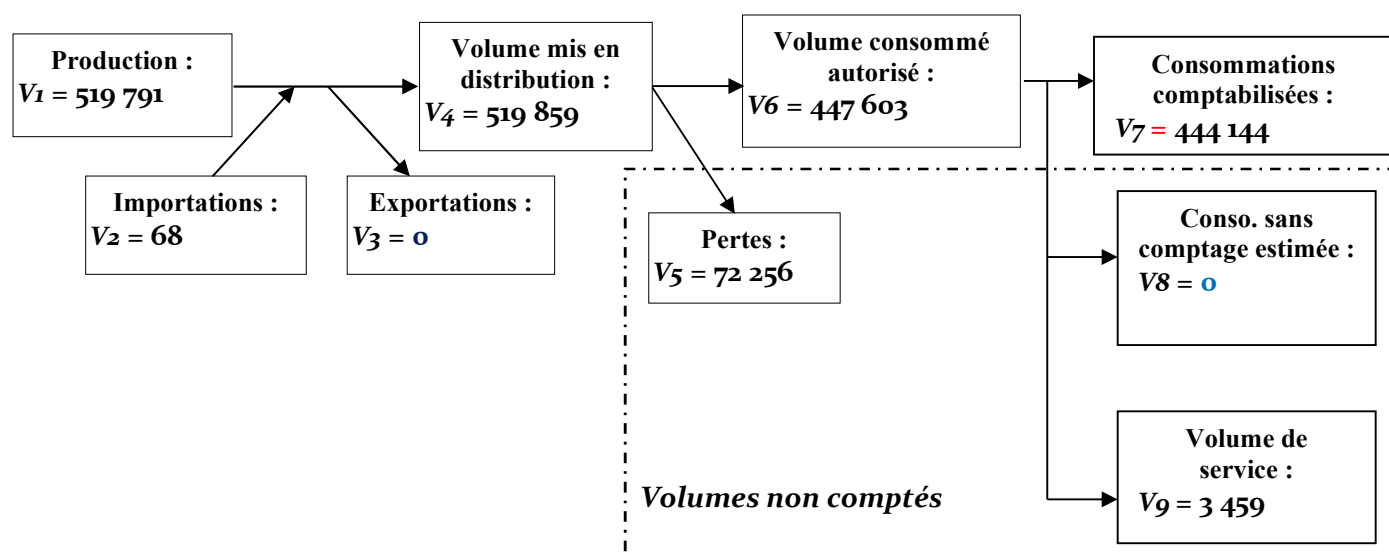
## 1.9 Autres volumes : Néant

## 1.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) : 100,3 Km

## 1.11 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V<sub>1</sub> ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V<sub>2</sub> ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V<sub>3</sub> ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V<sub>4</sub> ou volume mis en distribution (V<sub>1</sub> + V<sub>2</sub> - V<sub>3</sub>)
- V<sub>5</sub> ou pertes (V<sub>6</sub> - V<sub>4</sub>)
- V<sub>6</sub> ou volume consommé autorisé (V<sub>7</sub> + V<sub>8</sub> + V<sub>9</sub>)
- V<sub>7</sub> ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V<sub>8</sub> ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V<sub>9</sub> ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)
- En m<sup>3</sup>



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

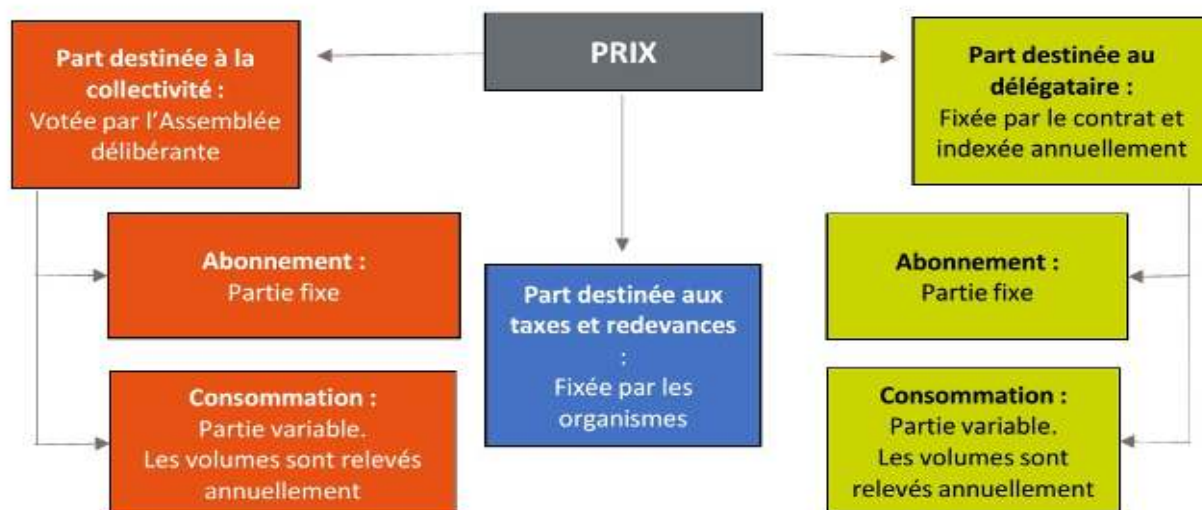
### 2.1 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend :

Un montant calculé en fonction du volume d'eau, appelé « consommation »

Un montant calculé indépendamment de ce volume, appelé « abonnement ».

Le prix de l'eau potable se décompose de la manière suivante :



L'état ci-dessus vaut pour une facture type avec une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Il inclut la fourniture d'eau potable et le traitement des eaux usées.

### 2.2 Frais d'accès au service et autres prestations. Frais de branchement

Valeur du contrat HT	Coefficient d'actualisation	Valeur actualisé HT
45.00 €	1.061697	47.78€

### 2.3 Délibérations fixant les tarifs

Deux délibérations prises en 2021 : avenant AIPR et avenant décarbonatation.



## 2.4 Facture d'eau type

EXEMPLE DE LA COMMUNE DE BAILLEUL-SUR-THERAIN

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>187.14</b>		<b>194.22</b>	<b>3.78%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>79.54</b>		<b>100.42</b>	<b>26.25%</b>
Abonnement			10.62		11.10	4.52%
Consommation	120	0.5743	68.42	0.7443	89.32	29.60μ
<b>Part syndicale</b>			<b>97.52</b>		<b>84.32</b>	<b>-13.54%</b>
Abonnement			2.72		2.72	0,00%
Consommation	120	0,7900	94.80	0.6800	81.60	-13.92%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0.0840</b>	<b>10.08</b>	<b>0.0790</b>	<b>9.48</b>	<b>-5.95%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>226.47</b>		<b>234.29</b>	<b>3.45%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>208.18</b>		<b>216.00</b>	<b>3.76%</b>
Abonnement			46.38		48.12	3.75%
Consommation	120	1.3483	161.80	1.3990	167.88	3.76%
<b>Part communale</b>			<b>18.29</b>		<b>18.29</b>	<b>0,00%</b>
Consommation	120	0,1524	18.29	0,1524	18.29	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>85.21</b>		<b>86.38</b>	<b>1.37%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26.40	0,2200	26.40	0.00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22.20	0,1850	22.20	0.00%
TVA			36.61		37.78	3.20%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>498.82</b>		<b>514.89</b>	<b>3.22%</b>

En lieu et place du tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01 de l'année n-1 et l'autre avec celles applicables au 01/01 de l'année n.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, sont ici listés les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) :

- Part délégataire
  - Les hausses résultent de l'application :
    - des formules d'actualisation figurant dans le contrat de DSP.
    - de l'application de l'avenant AIPR et de l'avenant décarbonatation, signés début 2021
- Part syndicale
  - La baisse résulte d'une délibération prise en 2021.

## 2.5 Recettes (en €)

### Recettes de la collectivité

<b>LIBELLE</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Ecart %</b>
Recettes liées à la facturation du service	283 359	349 262	23.26%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	283 279	312 933	10.47%
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	80	36 329	
<b>Exploitation du service</b>	<b>283 359</b>	<b>349 262</b>	<b>23.26%</b>
Produits : part de la collectivité contractante	321 281	349 016	8.63%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	341 479	357 333	4.64%
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-20 197	- 8316	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	35 689	37 383	4.75%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	36 212	37 701	4.11%
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-523	-318	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	88 962	94 688	6.44%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	90 231	94 989	5.27%
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-1 269	-302	
Redevance Modernisation réseau	0	3	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	0	3	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>445 933</b>	<b>481 090</b>	<b>7.88%</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>21 570</b>	<b>48 198</b>	<b>NS</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>24 046</b>	<b>20 127</b>	<b>-16.30%</b>

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	87	78	
Physico-chimique	1 343	48	

#### 3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00% Aucune action de protection

20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année n, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %**.

### 3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vu appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2019 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
<b>Code VP</b>	<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Code VP</b>	<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>45</b>
<b>Code VP</b>	<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	0
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>110</b>

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème.

**Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **110**.

### 3.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3 \times 100}{V_1 + V_2} = 86.1\%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution ( $V7/V4$ ) est de **0.85 %**.

### 3.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 2.07 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

### 3.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 1.97 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

### 3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0.17 \%$$

## 4. Financement des investissements

### 4.1 Branchements en plomb

Branchements	Année n-1	Année n
Nombre total des branchements	4 327	4 348
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	%	100%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	%	%

### 4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en € TTC)

Montants des travaux engagés Unité de décarbonatation phase 1 (études, contrôles...)	318 010
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	17 690
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	300 320
Montants des travaux engagés Bâche de reprise	
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	

### 4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n fait apparaître les valeurs suivantes :

		2 PRÊTS	
PRÊT fin 2022	TAUX	CAPITAL	INTERÊT
N°721119465571 CANALISATION	1.80%	85 600.38 €	3 109.35
CAPITAL RESTANT DÛ		87 141.22 €	
PRÊT fin 2030	TAUX	CAPITAL	INTERÊT
N°00000817183 CAPTAGE/RESERVOIR	1.41%	87 977.25 €	13 222.21
CAPITAL RESTANT DÛ		849 768.30 €	
<b>TOTAL CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2021</b>		<b>936 909.52 €</b>	

#### 4.4 Amortissements (en €)

	Année n-1	Année n
Montant de la dotation aux amortissements	836.92	1 265.32

*Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.*

Projet	Montants prévisionnels en €
Construction d'une unité de décarbonatation en 2021	600 000 €

*Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.*

-L'assemblée délibérante n'a adopté aucun programme pluri annuel de travaux.

## 5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

L'assemblée délibérante n'a adopté aucune action particulière.

### 5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

*Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.*

*Entrent en ligne de compte :*

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,*
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).*

Au cours de l'année n, le service a reçu \_\_0\_\_ demande d'abandon de créances et en a accordé \_\_0\_\_, pour un montant de \_\_0\_\_ €.

**0 €** ont été versés à un fonds de solidarité.

Au cours de l'année n, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de **0 €/m<sup>3</sup>**.

## 5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai x 100 = **100 %**

nombre total d'ouvertures de branchements

## 6. Indicateurs supplémentaires

### 6.1 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette est non calculée.

### 6.2 Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :  ~~Non~~  **Oui**

Le taux de réclamations est : **0.85 u** / 1000 abonnés.

### 6.3 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 de l'année n est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année n-1 est : **2.49%**.